

Journée annuelle ADOM du 25 mars 2016

Intervention d'ouverture du Président, Bruno HUSS

Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les partenaires,
Mesdames, Messieurs les invités,

Et Messieurs les représentants de Mutuelles de Tunisie qui nous fait le plaisir de venir de l'autre côté de la Méditerranée pour participer à notre journée,

Je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui pour notre journée annuelle ADOM 2016 d'échanges, de débats et de réflexion. Un an, presque jour pour jour, après la journée annuelle 2015 au cours de laquelle nous avons débattu des impacts de l'ANI sur nos entreprises mutualistes, bien des choses se sont passées !

D'abord, au niveau de l'ADOM, notre association de directeurs généraux, directeurs et cadres de direction a connu une belle activité. Plusieurs matinées ADOM ont permis aux participants de confronter leurs points de vue entre directeurs et avec les experts métiers de nos partenaires sur diverses thématiques de la gestion de nos mutuelles.

Je citerai, en premier lieu, la demi-journée du 30 septembre dernier, organisée avec l'UGEM sur l'ANI et l'évolution de nos métiers mutualistes. Des propos transparents et sans langue de bois ont permis à un large auditoire de partager les conséquences prévisibles et potentielles de l'ANI sur les métiers de nos collaborateurs et principalement ceux de la relation adhérents. Je tiens à remercier chaleureusement Marc TRANCHAT, Président de l'UGEM, et Christine DI COSTANZO, sa déléguée générale, pour les relations d'échanges et de partages que nous avons initiés entre nos deux structures. Et je souhaite qu'une demi-journée UGEM/ADOM devienne chaque année un moment fort de nos échanges sur les questions relations sociales et ressources humaines.

Puis, le 28 octobre, nous avons eu une matinée, en partenariat avec ACTUARIS, sur les groupes prudentiels et leurs conséquences pour nos mutuelles. Sujet au combien d'actualité pour la protection de nos mutuelles face à des exigences prudentielles et réglementaires de plus en plus fortes. Nous avons eu, ce jour-là, l'opportunité d'entendre, lors de la table ronde, les interventions complémentaires de directeurs de la Mutualité Française, d'une mutuelle santé, et également d'une mutuelle d'assurance et d'une institution de prévoyance, tous impliqués dans la constitution de groupe prudentiel.

Le 3 décembre, nous avons organisé avec notre partenaire ACTISS, un déjeuner privé sur le thème des stratégies à adopter face à la concurrence de marché et la fin de la culture mono-produit pour les mutuelles. Moment qui a su concilier une grande convivialité et des échanges de qualité sur les perspectives des mutuelles.

Le 16 décembre, nous avons pu débattre du passage aux nouvelles normes réglementaires Solvabilité II et de leurs impacts sur la gestion d'actifs, avec notre partenaire CANDRIAM. Les présentations de Francesco BRIGANTI, Directeur de l'AEIP, et de Bertrand BOIVIN-CHAMPEAUX, Directeur Prévoyance et Retraite Supplémentaire au CTIP ont été le moment fort de cette matinée.

Et le 20 janvier, nous avons été reçus dans l'auditorium du Crédit Coopératif pour débattre des défis que représentent la gestion des fonds propres et loi de transition énergétique pour les mutuelles LII et LIII. Plusieurs partenaires y sont intervenus et nous avons pu bénéficier d'une intervention de Christine JACQLIN, nouvelle directrice générale du Crédit Coopératif et d'une conclusion de Jean-Louis BANCEL, que je remercie de son soutien renouvelé à l'ADOM.

Enfin, nous aurons notre assemblée générale le 27 avril au Parc des Pincés et avons programmé une matinée ADOM le 24 mai avec APIDATA et le 10 juin avec OFI AM.

Toutes nos manifestations sont consultables sur notre site, qui a d'ailleurs été revu et relooké pour mieux correspondre à l'information de nos membres : avec une présentation de l'ADOM, un agenda de nos événements, une présentation de nos partenaires, une rubrique emploi, nos news, l'actualité du Mouvement mutualiste, ... Je vous invite à le consulter.

Mais l'ADOM, ce sont aussi des groupes de réflexion et d'échanges qui se sont réunis entre directeurs sur nos grandes thématiques métiers. Je citerai les questions du statut des directeurs, du digital, des relations LII/LIII, de la différenciation de l'offre, de la gestion des relations sociales, ... Je rappelle que ces groupes sont ouverts à l'ensemble de nos membres sous l'animation d'un administrateur de l'ADOM.

L'ADOM s'est largement développé cette année en termes de participation, en direction des directeurs de Livre II, et aussi du Livre I et du Livre III. Nous avons résolument confirmé notre posture d'une association inter-livre au sein de la Mutualité. Nos adhérents se répartissent aujourd'hui sur l'ensemble des Livres, et aussi de nos régions de métropole comme d'outre-mer !

Nous avons aussi affirmé notre volonté et notre intérêt de s'ouvrir à l'inter-code, qui caractérise la table ronde de tout à l'heure et permettra de débattre du sujet commun de notre différenciation, vue sous l'angle du code de la mutualité, du code des assurances et du code de la sécurité sociale, mais toujours au profit de nos adhérents et avec une finalité non lucrative.

Le dynamisme de l'ADOM est bien identifié aujourd'hui au sein de la Mutualité et de ses directeurs, par nos membres et nos nombreux partenaires. Je tiens, à ce propos, à remercier l'ensemble des directeurs et de nos partenaires, qui ont contribué, grâce à leur implication, à son déploiement. Et nous sommes sollicités pour intervenir à diverses occasions, je citerai les journées Mut'Ré, et soutenir des initiatives comme la création de Mut'Elles qui veut porter les sujets de parité dans la Mutualité.

Ensuite au niveau de notre environnement, les impacts de l'ANI ont été plutôt bien gérés par nos mutuelles, en tout cas mieux que ce que nous avons pu penser il y a

quelques mois encore. Nos entreprises se sont adaptées, nos directeurs ont pu trouver des réponses opérationnelles, nos collaborateurs se sont investis dans les changements à conduire. Le passage à Solvabilité II a été aussi globalement bien géré. Les réorganisations et regroupements se sont poursuivis pour mieux faire face à nos contraintes d'entreprises. Le dossier compliqué du tiers payant généralisé a été abordé dans une collaboration inter-famille au travers de l'Association des complémentaires santé, présidée par Emmanuel ROUX.

La Mutualité, au sens large, et ses entreprises ont su faire face en 2016 aux contraintes rencontrées, malgré un contexte et des politiques de santé peu favorables et des attaques injustes de certaines organisations professionnelles de santé.

Plus que jamais, nous devons donc mettre en avant nos différenciations mutualistes face à un marché banalisé et même de plus en plus administré. La question de nos valeurs et de notre culture d'entreprise est centrale, au sein de l'économie sociale dont nous sommes une composante essentielle.

Face aux contraintes du marché, de la concurrence, de la conformité, de la régulation, des modèles économiques, des relations sociales, les directions opérationnelles de nos mutuelles sont confrontées au risque de banalisation, d'uniformisation et de standardisation des modèles de gestion. Alors que la pérennité de la Mutualité passe justement par des modèles différenciés.

Nous avons donc choisi de travailler ce matin sur le thème de la différenciation des mutuelles et des entreprises à but non lucratif sur un marché concurrentiel. Nous pourrions entendre la vision, sans concession je crois, d'une universitaire de renom, Nadine RICHEZ-BATTESTI, sur la vision de la mutualité par l'externe, celle d'un banquier mutualiste, pour ne pas le nommer, Jean-Louis BANCEL, Président du Crédit Coopératif, confronté à ces questions depuis des années, et celles des directions des quatre organisations qui fédèrent nos entreprises mutualistes : Arnaud CHNEIWEISS pour le GEMA, Jean-Paul LACAM pour le CTIP, Mikaël MASLE pour la ROAM et Emmanuel ROUX pour la FNMF.

J'en profite pour les remercier chaleureusement de leur participation qui contribue à la qualité et à l'intérêt de notre journée.

Mais je laisserai à Christian OYARBIDE, notre vice-président, le soin de présenter et d'animer les interventions de cette journée.

Je vous propose de poursuivre cette matinée par un déjeuner convivial, et par une après-midi sur les questions du statut des directeurs et du dirigeant opérationnel. Questions au combien d'actualité également pour nos membres !

Pour conclure mon intervention, je souhaite remercier les membres du Conseil d'administration pour leur implication dans la vie de l'ADOM et pour l'organisation de ses activités.

Remercier également les partenaires de l'ADOM qui nous permettent d'enrichir nos échanges et de partager leur expertise sur nos sujets métiers.

Remercier la Fédération de la Mutualité Française, notre partenaire institutionnel historique, pour son soutien à nos actions.

Et, bien sûr, vous remercier tous de votre présence et votre participation à l'ADOM où nous nous retrouvons avec intérêt et plaisir.

Et enfin, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez tous accordée pour cette première année de présidence.

Je vous souhaite une belle journée ADOM avec des débats de qualité, beaucoup d'échanges et d'interactivité, et toujours dans ce cadre convivial et mutualiste qui nous caractérise.